



AFK Formations

Conditions générales de vente AFK Formations

1. Définitions

Les parties conviennent et acceptent que les termes employés ci-après auront, dans le cadre du présent chapitre (I.), les définitions précisées ci-après :

- « L'organisme de formation » : l'organisme de formation désigne AFK Formations, SAS au Capital Social de 50.000,00 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Saverne sous le numéro : 908 930 167, dont le siège social est situé au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT et justifiant, en qualité d'organisme de formation, du numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg.
Tél. : 0763633117 –Mail : aureliaforestierikeller@gmail.com
- « Le Client » : le Client désigne, au sens de l'article L.6353-1 du Code du Travail, la personne physique ou morale qui souhaite commander une (ou plusieurs) action(s) concourant au développement des compétences commercialisée(s) par l'organisme de formation, et entrant dans le champ d'application des présentes conditions générales de vente, tel que défini à l'article 2. Le Client peut également être désigné par le terme d'entreprise bénéficiaire.
- « L'action concourant au développement des compétences » : il est précisé que les prestations fournies, en présentiel ou en ligne, par l'organisme de formation en application des présentes conditions générales de vente sont des actions concourant au développement des compétences au sens de l'article L.6313-1 du Code du Travail, et plus spécifiquement des « actions de formation ».
- « Le stagiaire » : le stagiaire est la personne qui réalise l'action de formation commandée par le Client. Il peut s'agir du Client lui-même, lorsque ce dernier est une entreprise individuelle immatriculée au Répertoire SIRENE, qui souhaiterait réaliser une action de formation en bénéficiant d'une prise en charge intégrale de celle-ci.
- La « commande » : la commande désigne le processus d'achat d'une action concourant au développement des compétences. La commande devient définitive lorsque le Client adresse à l'organisme de formation les documents visés à l'article 3. des présentes CGV.
- Les « conditions particulières » désignent les documents suivants :
 - Le contrat de formation professionnelle, qui sera conclu avec une personne physique entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais en bénéficiant le cas échéant d'une prise en charge partielle de l'action de formation de la part d'un organisme financeur. Sont notamment concernées les personnes physiques justifiant de la qualité d'entreprise individuelle, les personnes salariées, ou qui justifieraient notamment de la qualité d'intermittent du spectacle ou de pigiste, dès lors que l'action de formation était financée à tout le moins en partie à leur frais.
 - La convention de formation professionnelle, qui sera conclue lorsque l'action de formation est sollicitée par une entreprise bénéficiaire, pour le compte de ses salariés, ou bien lorsqu'elle donne lieu à une prise en charge intégrale de la part d'un organisme financeur (opérateur de compétences, ou Pôle Emploi par exemple). Il est rappelé qu'en application de l'article D.6353-1 du Code du Travail, les présentes conditions générales (i.), annexées à un devis approuvé (ii.) et à un contenu de formation (iii.) comportant, ensemble ((i.) (ii.) (iii.)) les mentions prescrites par ledit article, peuvent tenir lieu de « convention de formation professionnelle ».

En cas de contradiction entre les présentes conditions générales, et les conditions particulières, il est expressément précisé entre les parties que les conditions particulières primeront.



AFK Formations

2. Objet et Champ d'application

2.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV »), sont applicables entre l'organisme de formation et ses Clients souhaitant commander une (ou plusieurs) action(s) concourant au développement des compétences au bénéfice de leurs salariés, et ce, que ladite (lesdites) action(s) fasse(nt) ou non l'objet d'une prise en charge, totale ou partielle, de la part d'un organisme financeur. Elles s'appliquent également aux Clients qui justifient de la qualité d'entreprise individuelle (dans la mesure où ils justifieraient d'une immatriculation au répertoire SIRENE), qui souhaiteraient réaliser une action de formation pour leur compte, lorsque ladite action donne lieu à une prise en charge intégrale de la part d'un organisme financeur. Si la prise en charge n'est que partielle, un contrat de formation professionnelle sera conclu, entre l'organisme de formation et le Client personne physique.

Les présentes CGV ont également vocation à régir les relations entre l'organisme de formation et ses Clients lorsque ces derniers justifient de la qualité de « personne physique » et qu'ils entreprennent l'action de formation à titre individuel et leur frais (en tout ou partie), sans bénéficier d'une prise en charge intégrale du prix de l'action de formation. Cependant, dans cette hypothèse, un contrat de formation professionnelle sera conclu, conformément à l'article L.6353-3 du Code du Travail.

2.2. Les présentes CGV ont pour objet de préciser les droits et obligations réciproques des parties, dans le cadre de la réalisation d'une action de formation, dispensée par l'organisme de formation.

3. Inscription, commande et informations précontractuelles

3.1. Toute inscription ne sera définitive qu'après réception par l'organisme de formation de la convention de formation professionnelle, qui sera conclue lorsque l'action de formation est sollicitée par une entreprise bénéficiaire, pour le compte de ses salariés, ou bien lorsqu'elle donne lieu à une prise en charge intégrale

3.2. Il est expressément précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-8 du Code du Travail, chaque stagiaire se verra remettre (s'il entreprend l'action de formation à titre individuel, à son initiative et à ses frais) ou mettre à sa disposition (autres cas), avant son inscription définitive, les informations suivantes :

- . Les objectifs et le contenu de la formation,
- . la liste des formateurs,
- . les horaires,
- . les modalités d'évaluation,
- . les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires par l'entité commanditaire de la formation
- . le règlement intérieur applicable à la formation.

Pour les stagiaires qui entreprendraient l'action de formation à titre individuel (de leur propre initiative) et à leurs frais, les informations suivantes, également reprises aux termes du contrat de formation professionnelle, leur seront également remises :

- . les tarifs,
- . les modalités de règlement
- . les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage

4. Tarifs

Tous les prix sont en Euros et indiqués pour leur valeur Hors Taxes (H.T.) et Toutes Taxes Comprises (T.T.C.). Sauf mention contraire sur le devis :

- . ils incluent les frais pédagogiques et les consommables prévus dans le cadre de la formation,
- . ils ne comprennent pas les frais de transport, de restauration, ou d'hébergement que le stagiaire serait contraint d'exposer, dans le cadre de la réalisation de l'action de formation en présentiel



AFK Formations

. ils ne comprennent pas les moyens techniques individuels nécessaires au stagiaire pour sa connexion dans le cadre d'une action de formation en ligne.

Toute somme non réglée à l'échéance donnera lieu au paiement de pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal, majorée d'une indemnité forfaitaire de recouvrement fixée à 40,00 €.

5. Modalités de règlement et de financement

5.1 Dans le cas où la formation n'est pas prise en charge par un organisme financeur :

. pour les stagiaires qui entreprendraient l'action de formation à leurs frais : encaissement d'un acompte à l'expiration du délai de rétractation de

10 jours, puis du solde au cours de l'exécution de l'action, selon les modalités de règlement définies dans le contrat de formation professionnelle.

. pour les entreprises : règlement à réception de facture.

5.2 En cas de prise en charge par un organisme financeur :

. il appartient au bénéficiaire de l'action de formation (entreprise ou stagiaire souhaitant réaliser l'action à titre individuel, de sa propre initiative) de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation, et d'en informer explicitement l'organisme de formation.

. en cas remboursement direct au bénéficiaire par un organisme financeur : AFK Formations facturera le coût du stage au bénéficiaire (entreprise ou stagiaire souhaitant réaliser l'action à titre individuel) dans les conditions fixées par la convention de formation professionnelle ou le contrat de formation professionnelle, et lui remettra un certificat de réalisation, et une facture acquittée et de règlement permettant de justifier de sa participation à la formation.

5.3 En cas de prise en charge partielle par un OPCO ou un organisme financeur :

. le reliquat (correspondant à la différence entre le prix de l'action de formation et le montant de la prise en charge) sera facturé au bénéficiaire (entreprise ou stagiaire réalisant l'action à titre individuel et en partie à ses frais) et devra être réglé dans les conditions rappelées aux termes des conditions particulières.

Dans tous les cas, le bénéficiaire (entreprise ou stagiaire souhaitant réaliser l'action à son initiative) doit informer l'organisme de formation dans les meilleurs délais des modalités de financement.

6. Conditions de report ou d'annulation

Il est expressément précisé que les conditions particulières applicables fixent les conditions de report, ou d'annulation applicables.

7. Attestation

Les stagiaires recevront une attestation d'acquisition de connaissance et/ou une attestation de présence et de règlement justifiant leur participation à l'action de formation.

8. Opposabilité et modification des CGV

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les CGV avant son inscription dans les conditions de l'article 3 ci-dessus

AFK Formations se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, la dernière version à jour étant disponible sur le Site Internet. Néanmoins, la commande sera régie par les Conditions Générales en vigueur à la date de la passation de commande par le Client.

9. Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports et documents diffusés et remis en cours de formation ainsi que l'ensemble des éléments (textes, documents téléchargeables, photographies, vidéos, images, logos, marques, etc.) figurant le site internet de AFK Formations sont protégés par la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle, dont AFK Formations est seule titulaire des droits patrimoniaux d'auteur, en qualité de cessionnaire des droits des auteurs personne physique, lesquels



AFK Formations

demeurent titulaires des droits moraux sur leurs créations. Tout acte de reproduction, représentation, traduction, adaptation ou modification, totale ou partielle, de l'un quelconque ou de plusieurs de ces éléments, sans l'autorisation de AFK Formations est interdite et pourra être qualifié de contrefaçon. Le Client ou le consommateur s'interdit en conséquence de transmettre à un tiers les contenus écrits remis lors de la formation et/ou le code d'accès aux contenus en ligne.

10. Confidentialité et traitement des données personnelles

La politique de traitement des données personnelles relatives aux Clients de l'organisme de formation et au consommateur est soumise à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par l'ordonnance n°018-1125 du 12 décembre 2018 et le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 (« loi Informatique et Libertés »), ainsi qu'au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (« RGPD ») n°2016/679 du 27 avril 2016.

Les informations commerciales, administratives et à caractère personnel (notamment données d'identification et d'état civil, informations professionnelles, données de connexion, données bancaires) transmises par le Client et le consommateur sont traitées et collectées dans le strict cadre des dispositions susvisées, et ce, afin de satisfaire aux finalités suivantes : (i.) permettre l'exécution des actions de formation, (ii.) permettre le suivi administratif et financier des engagements réciproques de AFK Formations et du Client ou du consommateur, (iii.) en ce qui concerne le Client, permettre à AFK Formations de respecter ses obligations découlant notamment de l'article L.6362-6 du Code du Travail. Elles pourront être transmises à l'équipe pédagogique (formateurs salariés ou contractuels) pour la bonne réalisation de l'action de formation, en application et dans l'exécution des commandes. Elles seront conservées 5 ans à compter de la date d'inscription en ligne ou de la formation dans notre base de données, physiquement localisée dans nos locaux et cryptées.

Pendant la durée de conservation des données, AFK Formations met en place les moyens organisationnels, logiciels, juridiques, techniques et physiques nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles qu'elle traite, de manière à empêcher leur altération, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés de AFK Formations et à ses cocontractants partenaires, sur habilitation selon leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité, ainsi qu'à ses sous-traitants intervenant notamment dans le processus de paiement.

Aucune information personnelle n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Seule l'hypothèse du rachat de la SAS AFK Formations permettrait la transmission des dites informations à l'éventuel acquéreur qui serait à son tour tenu aux mêmes obligations sur les données.

Les personnes concernées par la collecte de ces données bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant collectées par AFK formations. Elles peuvent également exercer un droit à la limitation du traitement, à l'effacement de vos données et à la portabilité des données les concernant, en contactant le responsable de traitement : aureliaforestierikeller@gmail.com.

Les personnes concernées disposent également du droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés en qualité d'autorité de contrôle.

11. Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.